

## **Termes de références pour la sélection d'une Agence de Voyage**

**N°AMI-004/2022/AGV/ACI**

### **CRITERES D'EVALUATION DES FOURNISSEURS DANS LE CADRE DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UNE AGENCE DE VOYAGE**

ALLIANCE CI souhaite limiter ses relations aux seules entreprises présentant une situation sociale, fiscale et financière régulière et saine, dont les moyens humains et matériels sont suffisants et adaptés à ses besoins.

Les documents suivants sont requis à toute entité souhaitant postuler à l'avis à manifestation d'intérêt :

#### ❖ Documents administratifs

- Demande d'agrément adressée à Madame la Directrice Exécutive d'ALLIANCE CI
- Un registre de commerce
- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 03 mois
- Une attestation de régularité CNPS datant de moins de 03 mois
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Agrément IATA
- License de tourisme délivrée par le Ministère du Tourisme
- Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Description de l'entreprise précisant adresse géographique, dirigeant, personnel, organigramme

#### ❖ Documents liés à l'organisation de l'entreprise et son expérience sur le marché

- Attestation de bonne exécution délivrée par 3 entreprises clientes du fournisseur
- Extrait des états financiers du chiffre d'affaires sur les 3 dernières années certifié par un cabinet comptable

### **1. CRITERES DE SELECTION DES PRESTATAIRES DE SERVICE**

La sélection des prestataires de services concerne les nouvelles demandes d'agrément. Elle porte essentiellement sur les critères suivants :

#### ➤ Les critères administratifs

L'absence des documents ci-dessous est source d'élimination du soumissionnaire. Il s'agit de :

- Registre de commerce en lien avec l'objet du présent avis à manifestation d'intérêt
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- L'agrément IATA

- Les critères techniques liés à l'organisation interne du prestataire feront l'objet d'évaluation.

### 1.1. CRITERES TECHNIQUES

L'évaluation des critères techniques est liée à la présence ou à l'absence des documents administratifs contenu dans le dossier de soumission transmis.

### 1.2. CRITERES TECHNIQUES LIES A L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE ET SON EXPERIENCE SUR LE MARCHE

L'organisation interne de l'entreprise et son expérience sur le marché sont notées sur 18 points y compris le résultat de la visite des locaux.

#### ✓ Chiffres d'affaires

- Chiffres d'affaires des 03 dernières années
  - 3 chiffres d'affaires : 3 points
  - 2 chiffres d'affaires : 2 points
  - 1 chiffre d'affaires : 1 point

Les entreprises ayant moins d'un an d'existence devront produire la déclaration fiscale d'existence attestant que l'activité est nouvelle. La totalité des points leur sera accordée.

#### ✓ Moyens Techniques

Prière de renseigner les tableaux suivants :

#### 1.1 Réserveation & Emission des billets

Services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse		Observations
	Respect des spécifications techniques		
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(Indiquer divergences)</i>	

## Réservations, Emission de billets, Tarification

Faire parvenir au service demandeur dans un délai de 30-45 minutes par courrier électronique des réservations et cotations appropriées conformément aux règles et procédures Alliance CI			
Dans l'éventualité où il ne serait pas possible de confirmer les dispositions de voyage, en informer l'entité concernée et présenter trois (3) itinéraires/propositions alternatives au voyageur			
Pour les réservations en liste d'attente, régulièrement informer l'entité sur le statut du vol et travailler à obtenir une confirmation.			
Conseiller sur les itinéraires les plus sécurisés, directs et les plus économiques, et les différents tarifs négociés applicables			

### ✓ **Visite des locaux**

- Les trois (3) points sont attribués lorsque l'entreprise possède les capacités techniques, organisationnelles et logistiques suffisantes, les données déclarées dans la soumission sont exactes et les produits et services offerts sont conformes.
- Deux (2) points sont attribués lorsque les capacités de l'entreprise sont moyennes, la moitié des informations transmises sont conforme.
- Il n'est attribué aucun point si le parc de l'entreprise ne possède pas les capacités organisationnelles, techniques et logistiques insuffisants pour réaliser les prestations (informations non conformes, local et matériels de travail inexistant, absence de collaborateurs)

### ✓ **Expérience des travaux ou travaux similaires**

Entendez par expérience dans les travaux ou prestations similaires, tous travaux de nature et de complexité comparable dans l'ensemble aux prestations objet de la demande d'agrément, et est notée sur 6 points. Soit 3 points attribués pour des références techniques conformes et 3 points attribués pour des années d'expériences.

Seules sont prises en compte les références techniques complètes des prestations similaires accompagnées des attestations de bonne fin de prestation (nature de la prestation effectuée, noms et coordonnées entreprises initiatrices, durée de la prestation) des trois dernières années ainsi que les trois (03) meilleures attestations de bonne exécution des trois (03) dernières années ayant un rapport avec l'objet de l'agrément.

### 1.3. CONDITIONS DE SELECTION

Le nombre total de points pour l'agrément est de 18.

- Tout soumissionnaire obtenant un total de points inférieur à 9/18 sera éliminée.
- Tout soumissionnaire obtenant un total de points supérieur ou égal à 9/18, sera sélectionné.

Selon un système d'excellence, les entreprises sélectionnées seront réparties en deux (2) catégories A & B

A : Forte conformité comprise entre 14 et 18 points

B : Moyenne conformité comprise entre 9 et 13 points

	<b>DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE</b>	<b>NOTE PARTIELLE</b>	<b>NOTE</b>
1	<b>CRITERE ADMINISTRATIF</b>		
	Attestations de régularité fiscale		
	Registre de commerce de l'entreprise	Eliminatoire	
	CNPS datant de 3 mois		
	Agrément IATA	Eliminatoire	
	Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle	Eliminatoire	
2	<b>CRITERE FINANCIER</b>		
	Chiffres d'affaires	/03	/03
3	<b>ORGANISATION INTERNE</b>		
	Réservation & Emission de billet	/06	/09
	Visité des locaux	/03	

	<b>EXPERIENCE DANS TRAVAUX SIMILAIRES</b>		
4	Références techniques	/03	/06
	Années d'expériences	/03	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18</b>	

**NOTE : < 9 Éliminé / NOTE >ou = 9 Sélectionné**